



## Les aides Propriétaires Occupants

### Les conditions d'éligibilité

- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord de subvention
- Le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant un minimum de 6 ans.
- Les aides sont conditionnées aux ressources du ménage propriétaire.

### Les travaux éligibles doivent s'inscrire dans un des cas suivants sont :

- ✓ Les projets de travaux lourds comprenant un faisceau de désordres important et un coût élevé. L'ensemble des travaux permettant de remédier à cette situation seront donc éligibles.
- ✓ Les travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat traitent l'insalubrité ou un péril d'ampleur limité dont la résolution ne nécessite pas de travaux lourds. L'ensemble des travaux permettant de remédier à cette situation seront donc éligibles.
- ✓ Les travaux pour l'autonomie de la personne permettent d'adapter le logement et ses accès à une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie est obligatoire
- ✓ Les travaux de lutte contre la précarité énergétique sont des travaux qui permettent la réalisation d'économies d'énergie supérieures à 25%.

**Les travaux de toiture (totale ou partielle) ne seront plus subventionnés qu'à condition que des travaux d'amélioration énergétique conduisant à un gain de 25% soient réalisés (notamment en priorité l'isolation des combles du logement), et seulement à hauteur du coût des travaux d'amélioration énergétique).**

### Les plafonds de ressources 2014

	Programme Social Thématique PST	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	10 908 €	14 245 €	18 262 €
2	15 894 €	20 833 €	26 708 €
3	19 111 €	25 056 €	32 119 €
4	21 266 €	29 271 €	37 525 €
5	24 881 €	33 504 €	42 952 €
Par personne supplémentaire	+ 3127 €	+ 4 222 €	+ 5 410 €

### Quel niveau d'aide pour quels travaux ?

<b>Aides ANAH</b>	Ménages aux ressources très modestes et PST	Ménages aux ressources modestes	Prime Habiter Mieux (soumise à un gain énergétique d'au moins 25%)
Travaux lourds (plafonds de travaux de 50 000 € HT)	50%	50%	3 500 €
Travaux Sécurité Salubrité (plafonds de travaux de 20 000 € HT)	50%	50%	3 500 €
Autonomie de la Personne (plafonds de travaux de 20 000 € HT)	50%	35%	3 500 €
Lutte contre la précarité énergétique (plafonds de travaux de 20 000 € HT)	50%	35%	3 500 €